



Degats pendant la construction

Par **kikimus21**, le **26/05/2009** à **10:00**

Bonjour ,
le constructeur de ma maison a fait des degats sur un trottoir d'acces de mon terrain (le trottoir fait partie de la copropriété du lotissement) .
le lotisseur m'a envoyé un devis pour reparation environ 7000 euros ,
j'ai transmis le devis au constructeur il a pas l'air motivé , et je suis pas certain qu'il va payé ,
qui doit payé ? j'ai l'assurance dommage ouvrage est-ce suffisant pour couvrir les degats ?
merci pour vos reponses
cordialement